

Les voies des partenariats en Afrique centrale

Une étude des expériences des partenariats de gestion forestière dans le bassin du Congo devrait mener au renforcement des activités de collaboration

par Daniel Ngantou¹
Cléto Ndikumagenge²
Samuel Makon
Wehiong³ et
Kenneth Angu Angu⁴

¹Directeur régional

Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
daniel.ngantou@iucn.org

²Coordonnateur, Programme de soutien à la CEFDHAC

Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
cleto.ndikuma@iucn.org

³Consultant international

Yaoundé, Cameroun
makons1@iccn.net

⁴Assistant technique du coordonnateur du Programme de soutien à la CEFDHAC

Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique centrale

Yaoundé, Cameroun
Kenneth.angu@iucn.org

AVEC une superficie de presque 204 millions d'hectares, les forêts denses humides du bassin du Congo se placent au deuxième rang de la plus vaste étendue de forêts tropicales contiguës de la planète (après celle du bassin amazonien). Ces forêts se trouvent pour la plupart dans cinq pays: Cameroun (19,6 millions d'hectares), Gabon (17,9 millions d'hectares), République du Congo (19,5 millions d'hectares), République centrafricaine (29,9 millions d'hectares) et République démocratique du Congo (109 millions d'hectares).

On estime que le taux annuel de déboisement au cours de la décennie 1991–2000 a été de l'ordre de 0,1%, voire moins, au Congo, au Gabon et dans la République centrafricaine, de 0,4% dans la République démocratique du Congo, et de 0,9% au Cameroun (FAO 2001). Ce déboisement est imputable essentiellement à l'utilisation des terres forestières pour l'agriculture (par ex. cultures sur brûlis), aux activités des industries d'extraction telles que l'industrie minière et l'exploitation forestière, à la création et au développement des villes et à la construction de nouvelles routes. Environ 8% de la superficie de ces cinq pays (15 millions d'hectares) se trouve dans des aires protégées déclarées.

La récolte du bois est l'une des plus importantes activités économiques de ces pays. Mais la production totale de ces dernières années dans la région a baissé, de 8,5 millions de m³ environ en 2000 à 7,6 millions de m³ en 2002, surtout à cause de son ralentissement au Gabon, dans la République du Congo et au Cameroun (la production a légèrement augmenté au cours de cette période en République centrafricaine et en République démocratique du Congo; OIBT 2003).

Afin de stimuler l'adoption des principes d'aménagement forestier durable et la contribution du secteur bois au développement en Afrique centrale, l'OIBT a décidé (Décision 10 (XXXII) du Conseil) de passer en revue et d'évaluer les expériences en matière de partenariat des diverses organisations de la région. Cette décision a été prise à la demande des pays du bassin du Congo dans le contexte d'une initiative de type II, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, annoncée au Sommet mondial sur le développement durable en août/septembre 2002. Sans vouloir entrer dans le détail, le présent article met en exergue certains des principaux résultats de cette étude, qui a été exécutée par l'UICN en qualité d'agence de facilitation de la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC).

L'étude multinationale a été effectuée entre avril et août 2003. Elle visait à analyser et illustrer des expériences de partenariat de gestion forestière au Cameroun, au Gabon,



Partenaires engagés: les concessionnaires forestiers devraient participer à l'amélioration de la gestion forestière, en particulier dans le contexte des réserves de conservation transfrontières. Photo: C. Ndikumagenge

dans la République du Congo, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, en mettant l'accent notamment sur:

- les activités financées par l'OIBT ainsi que d'autres activités financées par l'Agence française de développement, la Société pour la conservation de la faune (wcs) et le Fonds mondial pour la nature (wwf);
- l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur les populations locales et les sites transfrontières; et
- le degré d'exécution des initiatives d'action de l'OIBT au niveau national et dans des unités forestières de gestion.

Méthodologie

A l'issue de discussions entre l'UICN, la CEFDHAC et l'OIBT, la méthodologie suivante a été adoptée pour l'exécution de l'étude:

- pour commencer, des documents sur les partenariats et la gestion des forêts dans chacun des cinq pays ont été rédigés. Chaque groupe de consultants était ainsi mis au courant des sujets à l'étude et de la participation de l'OIBT et des différents partenaires à la gestion des forêts;
- une réunion d'harmonisation a ensuite eu lieu les 9 et 10 avril 2003 à Douala (Cameroun). Cette réunion, qui rassemblait les principaux consultants de chaque pays, le consultant international et l'UICN/CEFDHAC, visait à: encourager l'échange des expériences, particulièrement sur la gestion des ressources forestières, entre les consultants nationaux, le consultant international et l'agence de facilitation de la CEFDHAC; et harmoniser la compréhension des concepts fondamentaux, des initiatives d'action de l'OIBT, des approches et des méthodes à employer;
- troisièmement, des ateliers nationaux ont été organisés par les consultants nationaux pour commenter et valider les résultats des rapports nationaux. Cette partie du processus était très importante car elle donnait à tous les intéressés l'occasion d'apporter une contribution;

- les ateliers nationaux ont été suivis de la conduite d'un atelier régional (décrit dans *AFT 11/3*), lors duquel le rapport national de chacun des cinq pays a été présenté, débattu et modifié. Ces délibérations ont fourni la matière première qui a servi au consultant international et à l'UICN/CEFDHAC à élaborer un rapport de synthèse régional dont l'objectif était d'améliorer la gestion des concessions forestières, de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux. Les participants à l'atelier représentaient les gouvernements, des ONG, des entreprises d'exploitation forestière, les populations locales et autochtones, des institutions forestières et des établissements de recherche; et
- la dernière phase intégrait dans le rapport final les résultats dégagés de l'atelier et d'une visite sur le terrain.

Types de partenariats et d'expériences de gestion forestière

L'étude a constaté qu'il existe dans la sous-région différentes structures de partenariat. Par exemple: les partenariats entre gouvernements nationaux, entre gouvernement et secteur privé, entre gouvernement et organismes régionaux et internationaux, entre gouvernement, organismes internationaux et communautés locales; et entre organismes internationaux et entreprises d'exploitation forestière. Certains de ces partenariats sont décrits ci-dessous.

Avec l'OIBT: les partenariats entre l'OIBT et les cinq pays concernés, ainsi qu'avec certains autres acteurs, ont entrepris un grand nombre de projets à travers un éventail d'activités portant notamment sur les inventaires forestiers, la gestion pilote de forêts et de réserves transfrontières, la stratification et la cartographie de forêts, l'agroforesterie, le renforcement des capacités dans les institutions d'enseignement, le soutien visant à améliorer la gestion forestière, la promotion de l'exploitation durable et du reboisement, la restauration des forêts dégradées, l'amélioration des moyens permettant de conserver et valoriser les produits forestiers non ligneux, et le renforcement des capacités institutionnelles.

Avec le WWF: les partenariats entre les Etats du bassin du Congo et le WWF se rapportent essentiellement aux domaines de la conservation et de la gestion de la diversité biologique. Le WWF exécute en général des projets financés par des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Avec le WCS: le WCS participe à des projets concernant le développement rural, la conservation et la préservation de l'environnement, plus particulièrement dans le contexte de l'utilisation durable des aires protégées. Un de ses projets est exécuté en partenariat avec l'OIBT.

Avec l'Agence française de développement: l'Agence française de développement est un partenaire qui oeuvre dans chacun des cinq pays, généralement en matière de gestion durable des ressources forestières. Elle accorde également des prêts à des titulaires de concessions, comme au Gabon par exemple.

Autres partenariats

Beaucoup d'autres organisations régionales et mondiales sont associées à des partenariats dans la région. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous indique le type de partenariat poursuivi par chacune.

Le **PNUD** développe des partenariats à trois niveaux: mondial et national où il facilite l'établissement et le fonctionnement d'initiatives de services-conseils, et régional où il soutient le développement d'un plan d'action stratégique régional pour la conservation biologique. L'**UICN-Union mondiale pour la nature** favorise des partenariats entre tous les acteurs oeuvrant dans le domaine de la conservation: États, organisations non gouvernementales (ONG) et autres organismes affiliés. La **CEFDHAC** (également connue sous le nom de Processus de Brazzaville) est un forum pour la consultation entre tous les acteurs (gouvernements, secteur privé, populations locales et autochtones, parlementaires, ONG, institutions de recherche, société civile, etc.) qui s'occupent de conservation et d'utilisation durable ainsi que de gestion équitable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. L'**Organisation africaine du bois** est une organisation intergouvernementale ayant pour mission principale de créer un système de certification pan-africain. Par exemple, elle a récemment mis au point et publié les *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de l'aménagement forestier durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (PC&I)* et exécute actuellement un vaste projet OIBT conçu en vue de mettre en place les capacités nécessaires pour appliquer les PC&I au niveau national dans les pays membres africains (y compris les cinq pays du bassin du Congo). La **Conférence des ministres des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC)** est un organisme qui étudie, consulte et prend des décisions sur des questions relatives à la gestion et à la conservation durables des forêts d'Afrique centrale. Le **Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE)** est une initiative régionale de l'USAID ayant pour objectif de lutter contre le déboisement et la perte de diversité biologique en Afrique centrale.

D'autres partenariats se sont nouvellement établis dans la région, à savoir le **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**, le **Partenariat pour les forêts du bassin du Congo** et le **Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE)**.

Enseignements tirés

En dépit de nombreuses déficiences dans l'exploitation des ressources naturelles, en particulier des ressources forestières, l'étude a montré que les cinq pays ont désormais tous en place des politiques forestières et législatives en faveur de la gestion durable des ressources forestières. Toutefois, les problèmes réels se trouvent au niveau de leur application sur le terrain, surtout du fait que la plupart des pays n'ont pas encore développé les ressources humaines, stratégies, instruments et mécanismes financiers nécessaires pour mettre en application ces politiques.

L'étude a également noté ce qui suit:

- une différence marquée entre le développement des outils de gestion forestière par l'administration et leur application sur le terrain par les sociétés d'exploitation forestière;
- une tendance générale à envisager l'adoption de la certification comme outil pour réaliser la gestion durable et combattre l'exploitation illégale (bien que les processus de certification n'aient pas suffisamment progressé dans la région);

- le contrôle et le suivi des travaux d'aménagement (fonctions des Etats) ne sont pas adéquats en raison d'une organisation déficiente dans certaines administrations forestières et de l'insuffisance ou du manque de ressources humaines, financières et matérielles;
- la gestion forestière, telle que pratiquée actuellement, a des incidences positives et négatives qui doivent être comprises; et
- l'idée des partenariats pour la gestion forestière durable est relativement nouvelle en Afrique centrale et leur mise en oeuvre devrait être suivie.

Recommandations

Les recommandations énoncées ci-dessous ne sont pas exhaustives, mais elles indiquent les types d'actions qui ont été proposés par l'atelier régional de Douala. Au niveau national, les participants ont recommandé:

- la mise au point d'un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer la gestion forestière dans les pays du bassin du Congo;
- la mise au point d'un mécanisme pour la coordination des partenariats et la gestion de conflits à tous les niveaux dans chaque pays;
- la création, le développement et la capitalisation des outils de gestion;
- le renforcement du rôle du secteur privé et de la société civile au sein des partenariats pour la gestion durable des écosystèmes forestiers; et
- l'adaptation de la gestion des concessions forestières aux contextes sous-régional et régional de la création des aires protégées transfrontières.

Au niveau sous-régional, l'atelier a formulé les propositions suivantes:

- il faudrait accorder un soutien aux institutions sous-régionales telles que COMIFAC et CEFDHAC pour qu'elles développent les domaines clés de coopération sous-régionale tels que les politiques forestières, les programmes de conservation-développement, le respect des droits et des intérêts des populations locales et autochtones, etc. De même, ce soutien devrait leur faciliter la création de groupes de travail régionaux chargés d'étudier des questions telles que les réserves naturelles transfrontières, les sites d'importance critique pour la conservation et le développement, la gestion transfrontière des populations animales et la gestion des écosystèmes vulnérables, y compris la forêt atlantique, les forêts de montagne et les écosystèmes côtiers;
- les programmes régionaux de formation forestière devraient être renforcés, en particulier dans les domaines suivants: gestion forestière, travail du bois et industrialisation, gestion communautaire des ressources naturelles, résolution de conflits liés à la gestion des ressources forestières, domestication d'espèces forestières de valeur, étude des plantes médicinales, promotion de bonne gouvernance en matière de gestion forestière et développement d'un mécanisme permettant de surveiller et d'évaluer la gestion dans chacun des cinq pays;
- les mécanismes favorisant la promotion de partenariats et les stratégies visant à atténuer les conflits liés à la gestion des

ressources naturelles devraient être soutenus;

- les outils de gestion forestière devraient être développés, dotés des ressources nécessaires et mis en application;
- le rôle du secteur privé et de la société civile dans l'aménagement forestier durable devrait être renforcé; et
- le développement de l'écotourisme devrait être soutenu, notamment grâce à des mécanismes régionaux de consultation entre partenaires en vue d'élaborer une stratégie commune pour le développement du tourisme (mais non avant d'avoir évalué les potentialités naturelles et humaines existantes).

Orientations futures

L'étude a préparé le terrain pour l'élaboration de nouveaux projets en faveur de partenariats pour l'aménagement forestier durable. Un de ces projets serait axé sur la gestion des concessions forestières dans le contexte d'une aire de conservation transfrontière. Cette coopération aurait non seulement l'avantage d'atteindre les objectifs en matière de relations internationales et de conservation de la nature, mais elle aiderait aussi à créer un climat dans lequel les expériences d'élaboration de plans de gestion et la définition de normes sous-régionales pourront être partagées et harmonisées. Par exemple, par son travail de projets, l'OIBT pourrait aider à instaurer l'aménagement forestier durable dans les 42 concessions contiguës au parc national d'Odzala-Minkébé-Dja, le parc tri-national partagé par le Congo, le Gabon et le Cameroun.

Références

FAO 2001. *La situation des forêts du monde 2000*. FAO, Rome, Italie.

OIBT 2003. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois en 2002*. OIBT, Yokohama, Japon.